4 mars 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE

SÉANCE ORDINAIRE
4 MARS 2019 à 20 h
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019
3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2019
4 - Approbation des comptes
5 - Lecture et acceptation du dépôt de la correspondance aux archives
6 - Félicitations et remerciements au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines 2019
7 - Inscription du directeur général au Congrès de l'ADMQ 2019
8 - Demande de prêt gratuit de la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie de St-Adelphe pour le dîner-partage *Développement et Paix* et aider financièrement notre église
9 - Projet commun de mise à jour des plans de mesures d'urgence dans le cadre du Programme d'aide financière de la Sécurité civile et autorisation à M. Christian Paré directeur de la RICM, à négocier avec les firmes approchées
10- Plan de mesures d'urgence — offre de priorité Stratj
11- Versement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, division Québec et mandataire pour signer l'entente renouvelée de «Services aux sinistrés»
12- Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2019
13- Félicitations au Comité *Les Incroyables comestibles de Saint-Adelphe*
14- Aide financière au Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour la poursuite de ses activités *en 2019 (3e année d'opération)*
15- Résolution pour entériner le don remis à l'École Primadel pour l'organisation d'un patinthon visant à amasser des fonds pour améliorer la cour d'école de Saint-Adelphe
16- Sécurité civile – résolution pour une demande d'aide financière- volet 2
17- Prêt gratuit de la salle municipale à Raphaëlle Côté-Germain pour offrir des cours de danse à la population locale (*Escouade Indépendanse*).
18- Approbation de la démarche faite auprès de la Municipalité de Saint-Ubalde concernant l'état des routes municipales reliant nos deux municipalités.
19- Inscription de l'inspecteur municipal à une formation donnée par la (COMBEQ) (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection)
20- Dossier de candidature pour le programme d'accréditation «*Municipalité Amie des enfants*»
21- Représentation municipale au spectacle de fin d'année du CPA Les Cabrioles
22- VARIA :
   a) Félicitations à M. Marc-André Denis et à l'équipe de l'École Primadel pour la tenue de l'activité de patinthon
   b) Amendement de la résolution 2018-11-261 concernant le calendrier 2019 pour les séances ordinaires du conseil municipal.
   c) Félicitations à M. Guy Roberge, à Mme Lise Charest et à Machineries Roberge qui célèbrent un 50e Anniversaire
23- Période de questions
24- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

4 Mars 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatrième jour de mars de l'an 2019, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Deux (2) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h05.

2019-03-45 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2019-03-46 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2019-03-47 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2019-03-48 **Approbation des comptes**

14942	Daniel Bacon	52,20
14943	Hydro-Québec	1 048,07
14944	Telus	80,48
14945	Hydro-Québec	2 011,93
14946	Daniel Bacon	129,43
14947	Marcel Gauthier	1 516,67
14948	Telus	897,82
14949	Hydro-Québec	5 529,13
14950	Postes Canada	95,57
14951	Paul Labranche	17,32
14952	Commission scolaire Énergie	250,00
14953	Hydro-Québec	1 131,03
14954	Daniel Bacon	91,95
14955	Marcel Guimond & Fils	28 617,20
14956	Association directeurs municipaux Québec	705,95
14957	Charles Bacon	40,00
14958	Médéric Blanchet	20,00
14959	Canadien National inc.	1 488,00
14960	La Capitale assureur	1 235,87
14961	Capital Propane	141,24
14962	Service Cité Propre	2 893,54
14963 – 14964	COOP Novago	792,73
14965	D.E.L. Multi-Construction	6 924,37
14966	Desaulniers, Gélinas	2 414,48
14967	Distribution Robert enr.	65,40
14968	Daniel Durocher	2 199,29
14969	Électroméga	23,00
14970	Eurofins	160,68
14971	Distribution Vithemon	25,50
14972	Ferme Repau & Fils	4 725,49
14973	La Pérade Ford	2 786,57
14974	G.A. Automobiles	433,07
14975	Sylvain Gagnon	20,00
14976	Le Groupe A & A	94,10
14977	Virginie Guimond	40,00
14978	Le Groupe Harnois	1 194,10
14979	Marcel Guimond & Fils	2 563,95
14980	MODOC	288,02

14981	M.R.C. de Mékinac	2 615,43
14982	Protekna	5 070,40
14983	Purolator	37,61
14984	Régie du bâtiment	86,91
14985	Jonathan Roberge	20,00
14986	Société assurance Automobile du Québec	1 485,87
14987	Service de pneus T.C.	54,44
14988	Diffusion Strato	226,28
14989	U.P.A. Mauricie	718,59
14990	Ville de St-Tite	2 010,00
14991	Robert Boileau	572,57
14992	La Croix-Rouge	170,00
14993	Fondation Foyer Ste-Thècle	100,00
14994	Hydro-Québec	1 038,35
14995	Alexis Montambault	105,00

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que le directeur général, soit et est autorisé à payer les comptes approuvés.
Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de février 2019 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Correspondance du mois

Assoc. Dir. municipaux Qc: Congrès des directeurs municipaux les 12, 13 et 14 juin 2019 à Québec.

Communauté chrétienne Saint-Adelphe: Remerciements pour la contribution accordée à la conservation des biens patrimoniaux.

Patrice Robert (Cuir PR): Avis qu'il cesse les activités de son commerce à compter du 4 février 2019 et remerciements pour l'aide financière apportée pour le démarrage de son entreprise.

Min. des Transports: Remboursement des frais pour l'entretien de la signalisation des passages à niveaux.

Régie gestion mat. résid. Mauricie: Changements apportés dans la prise en charge des matières récupérées dans les écocentres municipaux de la MRC de Mékinac

Association forest. Vallée St-Maurice : Invitation à participer à l'activité Mai, mois de l'arbre et des forêts 2019.

Croix Rouge : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les 3 prochaines années et avis de contribution.

Chambre Commerce Mékinac: Conférence « Avez-vous l'ADN d'un employeur » le 27 février à la salle des Chevaliers de Colomb à St-Tite.

Culture Mauricie : Conférence de presse pour le dévoilement des finalistes de la 20e édition des prix Arts Excellence le 26 février à Trois-Rivières.

Incroyables Comestibles: Liste des réalisations et des activités tenues par le Comité en 2018 et remerciements à la municipalité et aux précieux commanditaires qui ont permis au comité d'atteindre ses objectifs.

Incroyables Comestibles: Demande d'une aide financière à la municipalité pour que le Comité puisse poursuivre ses activités en 2019.

Communauté St-Cœur-de-Marie St-Adelphe: Demande de prêt gratuit de la salle municipale le 17 mars pour un dîner au profit de Développement et Paix et de l'église locale.

École Primadel: Demande d'un don pour la tenue d'un patin*thon* à St-Adelphe avec les élèves des écoles de St-Adelphe, St-Séverin et d'Hérouxville visant à amasser des fonds pour améliorer la cour de l'école Primadel.

Min. Environnement: Avis à la municipalité que les points d'échantillonnage pour le contrôle du plomb et du cuivre dans l'eau de l'aqueduc municipal ne peuvent être utilisés plus d'une fois pendant une période de 5 ans.

Déry Telecom : Récépissé de la résolution transmise par notre municipalité demandant le service de nouvelles régionales.

Comm. Scolaire Énergie: Invitation au lancement des entreprises étudiantes de l'école Paul-Le Jeune le 27 février 2019.

C.P.A. Les Cabrioles: Invitation au spectacle de fin de saison le 16 mars au Sportium de St-Tite.

Régie gestion mat. résid.: Interruption des collectes des matières recyclables (bacs bleus; aucune collecte durant la semaine du 4 mars au 8 mars (déformation du toit par la neige au centre de tri).

Ville de St-Tite: Adoption d'un projet de règlement no 455-2019, modifiant le règlement d'urbanisme 342-2014 (densifier le cadre bâti du périmètre urbain et rentabiliser les infrastructures publiques existantes et futures).

Mutuelle municipalités Qc : Conseils suite à une visite d'inspection des locaux municipaux et installations.

2019-03-49 **Acceptation du dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

2019-03-50 **Félicitations et remerciements au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines 2019**

CONSIDÉRANT l'immense travail élaboré par le Comité bénévole du tournoi de hockey bottines, édition 2019;

CONSIDÉRANT qu'au cours des treize années où le Comité organisateur a tenu ce tournoi annuel, il a remis à notre population, à titre gracieux, du matériel sportif et culturel, des accessoires et des équipements et ce, pour le bénéfice de notre population (*haut-parleurs extérieurs, partenariat pour le système de son de la salle municipale, machine à barbotine, tapis de caoutchouc (protecteur de lames de patins), foyer extérieur, zamboni, tableau indicateur, grattoirs, raquettes pour l'école primaire, équipements de gardien de but, gilets de hockey, buts et filets, émetteur radio, achat d'une télévision de 65 pouces et achat en partenariat d'un amplificateur d'onde cellulaire pour l'hôtel de ville, contribution pour le terrain de balle, don pour le toit sur la patinoire, etc.…);*

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, des fonds recueillis seront réinvestis dans différents projets au profit de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères félicitations au Comité organisateur du tournoi de hockey bottine 2019 pour l'immense succès remporté avec ce tournoi, et lui transmette des remerciements chaleureux pour tous les investissements qui ont été faits ou qui le seront pour le mieux-être de notre milieu.

Que les représentants du Comité sont : *Jean-Philippe Lafontaine, Marc-André Denis, Alexandre Trudel, Rémi Blouin, Nicolas Genest, Jérôme Lafrenière, Marc-Antoine Denis, Laurianne Bacon, Anthony Trudel, Mélanie Thiffault, Charles Bacon, Denis Bordeleau, Caroline Moreau et Simon Genest.*

Que la Municipalité remercie également le Comité de loisirs, les responsables-adjoints, les bénévoles, les intervenants, ainsi que tous les supporteurs qui ont collaboré à cette belle réussite. **Adopté**

2019-03-51 **Inscription du directeur général au Congrès de l'ADMQ 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'inscription du directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Que le coût d'inscription de 705,95 $ incluant les taxes, ainsi que le montant des dépenses (frais généraux de séjour et de transport) soient défrayés par la municipalité.

Que les dates et le lieu pour la tenue du congrès sont les 12, 13 et 14 juin 2019, au Centre des Congrès de Québec. **Adopté**

2019-03-52 **Prêt gratuit de la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie pour le dîner-partage *Développement et Paix* et pour aider financièrement notre église**

CONSIDÉRANT que la Communauté St-Cœur-de-Marie locale tiendra un dîner-partage le dimanche 17 mars 2019, dont les fonds seront partagés entre *Développement et Paix*, qui vient en aide aux pays en voie de développement, et pour notre église afin d'aider à assumer les coûts du chauffage.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt gratuit de la salle municipale a été formulée;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe prête gracieusement la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie de St-Adelphe, pour le dîner partage annuel qui se tiendra le 17 mars prochain afin d'amasser des fonds pour Développement et Paix, ainsi que pour le chauffage de notre église. **Adopté**

2019-03-53 **Projet commun de mise à jour des plans de mesures d'urgence dans le cadre du Programme d'aide financière de la Sécurité civile et autorisation à M. Christian Paré directeur de la RICM, à négocier avec les firmes approchées**

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière destiné à l'amélioration de la préparation municipale aux sinistres, volet I et II du Ministère de la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT que M. Christian Paré, directeur de la Régies des incendies Centre Mékinac a entrepris des démarches auprès de firmes pour la mise à jour des plans de mesures d'urgence des municipalités membres de la régie;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour les municipalités membres de la RICM de prioriser un projet commun pour la mise à jour des plans de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que M. Christian Paré a déjà entrepris des démarches auprès de firmes pour la mise à jour de ces plans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe donne son accord pour un projet commun de mise à jour des plans de mesures d'urgence dans le cadre du Programme d'aide financière de la Sécurité civile et autorise M. Christian Paré directeur de la RICM, à négocier avec des firmes pour la confection de ces plans. **Adopté**

2019-03-54 **Plan de mesures d'urgence — offre de priorité Stratj**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturels, technologiques ou humains et que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

ATTENDU QU' une offre de service regroupée pour les cinq municipalités membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac fut reçue de Priorité StraTJ inc. et qu'elle fut présentée aux représentants des municipalités lors d'une rencontre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est vue accorder une aide financière en vertu du volet Un du programme d'aide qui servira à couvrir les frais de l'offre de service reçue et que l'investissement de la municipalité se résume au temps de travail des employés et représente la contribution obligatoire ;

ATTENDU QU' un deuxième volet du programme d'aide permet de financer l'achat d'équipement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe désire participer au regroupement pour la mise à niveau des plans de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe confirme l'acceptation de l'offre de services de Priorité StraTJ telle que présentée le 7 février 2019, le tout pour un montant de 5 486 $ plus les taxes applicables et les frais pour un maximum de 6 déplacements à 210 $ chacun, comprenant l'hébergement, l'essence et les repas.

Que la Municipalité de St-Adelphe désigne le directeur de la Régie des incendies du Centre Mékinac (RICM) pour agir à titre de responsable de la réalisation de l'offre de service. **Adopté**

2019-03-55 **Versement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, division Québec et mandataire pour signer l'entente renouvelée de «Services aux sinistrés»**

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne, division de Québec, offre aux municipalités une gamme de services utiles en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est disposée à participer à chaque année à la collecte de fonds de la CROIX-ROUGE afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de cette Société;

CONSIDÉRANT que le montant demandé par la Croix-Rouge pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 est de 170 $ par année;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a dû apporter des modifications à la hausse en ce qui a trait à la contribution financière, dû à l'augmentation des coûts des services et du coût de la vie;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe paie la contribution annuelle à verser selon l'entente renouvelée des services offerts par la Croix Rouge qui s'élève à 170 $ pour chacune des années suivantes : 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe désigne monsieur Daniel Bacon, directeur général pour signer la nouvelle entente modifiée avec la Croix-Rouge canadienne, division Québec. **Adopté**

2019-03-56 **Participation de la municipalité au Projet *Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2019***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie, édition 2019.

Que pour cette occasion, la municipalité procède à la plantation d'arbres.

Qu'une journée soit tenue pour la remise gratuite de 850 arbres feuillus, aux citoyens de Saint-Adelphe, soit:
400 érables à sucre, 100 bouleaux jaunes, 50 érables rouges, 150 chênes rouges, 50 noyers noirs, 100 chênes à gros fruits.

Que la remise des plants se tiendra le vendredi 17 mai 2019 à compter de 18h30 jusqu'à 20h.

Que quatre bons d'achat au montant de 25 $ chacun seront tirés au hasard parmi les citoyen/ne/s et saisonniers de St-Adelphe qui viendront chercher des plants.

Que les bons d'achat seront échangeables dans un commerce reconnu dans la Municipalité de St-Adelphe.

Qu'un communiqué sera envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de la remise des plants. **Adopté**

2019-03-57 **Félicitations au Comité *Les Incroyables comestibles de Saint-Adelphe***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance du bilan des activités réalisées en 2018 par le Comité de coordination *Les Incroyables Comestibles Saint-Adelphe;*

CONSIDÉRANT le travail considérable accompli par le Comité au cours de l'année 2018, en collaboration avec la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT les défis ambitieux qu'ils ont relevés avec brio tant au Jardin de la bienveillance, au Potager de l'abondance, qu'à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'ouvrage effectué par le Comité au cours l'année 2018 dépasse toutes les attentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse ses plus sincères félicitations au Comité de Coordination *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés à faire la promotion de l'agriculture urbaine et d'en partager les récoltes et aussi pour le travail remarquable qu'il a réalisé au cours de l'année 2018. **Adopté**

2019-03-58 **Aide financière au Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour la poursuite de ses activités en 2019 (3e année d'opération)**

CONSIDÉRANT que le Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* a présenté une demande d'aide financière pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019;

CONSIDÉRANT que le bilan des réalisations 2018 du Comité est des plus éloquents;

CONSIDÉRANT que le Comité s'engage à nouveau pour 2019 à réaliser un grand nombre de projets profitables pour toute la population;

CONSIDÉRANT que le Comité s'est démarqué depuis sa fondation par la qualité de la production maraîchère partagée avec tous;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 350 $ au Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019. **Adopté**

2019-03-59 **Résolution pour entériner le don remis à l'École Primadel pour l'organisation d'un patinthon visant à amasser des fonds pour améliorer la cour d'école**

CONSIDÉRANT que l'équipe de l'École Primadel a organisé avec les élèves de St-Adelphe, un patinthon auquel ont participé également les élèves de St-Séverin et d'Hérouxville;

CONSIDÉRANT que ce patinthon s'inscrivait dans la campagne de financement de l'école Primadel dans le but d'amasser des fonds pour améliorer la cour d'école de St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que ce patinthon avait pour but également d'encourager les jeunes à pratiquer une activité physique et à déployer des efforts pour ramasser les argents nécessaires à l'amélioration de leur milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que par la présente résolution, le Conseil municipal de Saint-Adelphe entérine le versement d'un don de 250 $ à la Commission scolaire de l'Énergie pour l'école Primadel et ce, à titre de contribution à l'activité de patinthon qui a eu lieu le 27 février 2019 sur la patinoire de Saint-Adelphe. **Adopté**

2019-03-60 **Sécurité civile – résolution pour une demande d'aide financière- volet 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution, pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 $.

Que la municipalité de Saint-Adelphe atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de St-Thècle, St-Tite, Hérouxville et St-Séverin pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas.

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise M. Christian Paré à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. **Adopté**

2019-03-61 **<u>Demande de prêt gratuit de la salle municipale à Raphaëlle Côté-Germain pour offrir des cours de danse à la population locale *(Escouade Indépendanse)*</u>**

CONSIDÉRANT que madame Raphaëlle Côté-Germain (Escouade Indépendanse) a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des cours de danse à la population locale;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de suivre ces cours dans leur propre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Raphaëlle Côté-Germain *«Escouade Indépendanse »* pour les cours de danse mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

Que la salle sera disponible les jeudis à partir du 14 mars au 23 mai 2019, de 18h30 à 20h30. **Adopté**

2019-03-62 **<u>Approbation de la démarche conjointe des Municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde concernant l'état des routes les reliant</u>**

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été initiée entre des représentants municipaux de Saint-Ubalde et de St-Adelphe concernant l'état des routes reliant ces deux municipalités (Route Bureau et Route St-Adelphe pour St-Ubalde) et rue Du Moulin, Rang St-Joseph et Route Bureau pour St-Adelphe);

CONSIDÉRANT que ces routes relient les deux municipalités susmentionnées;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, les intervenants ont convenu d'élaborer conjointement un dossier à être présenté au Ministère des Transports du Québec demandant la prise en charge des routes susmentionnées par ce ministère, à des fins de reconnaissance à un niveau supérieur (route collectrice);

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu unanimement :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuvent la démarche conjointe des municipalités de Saint-Adelphe et de Saint-Ubalde concernant une demande à être présentée au Ministère des Transports du Québec, pour la prise en charge complète des routes suivantes : Route Bureau et Route Saint-Adelphe pour St-Ubalde et rue Du Moulin, Rang St-Joseph et Route Bureau pour St-Adelphe) et par le fait même, la reconnaissance de ces routes à un niveau supérieur.

Qu'à cette fin, les membres des Conseils municipaux de Saint-Ubalde et de Saint-Adelphe autorisent les maires, ainsi que les directions générales, à effectuer les représentations nécessaires et appropriées auprès du ministre des Transports du Québec M. François Bonnardel, de la ministre Madame Sonia Lebel députée de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec, et de M. Vincent Caron député de Portneuf à l'Assemblée nationale du Québec et ce, pour et au nom du conseil municipal de chacune de ces municipalités. **Adopté**

2019-03-63 **<u>Inscription de l'inspecteur municipal à une formation donnée par la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ)</u>**

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement offre, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités, le Ministère de l'Environnement et l'Union des municipalités du Québec, une formation sur *le Règlement concernant le prélèvement des eaux et leur protection*, qui se tiendra à Drummondville, le 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise et défraie l'inscription de M. Jean-Philippe Drolet, inspecteur municipal, à la formation faisant l'objet du préambule de la présente résolution.

Que les frais d'inscription au montant de 300,16 $ et les frais de déplacement seront défrayés par la susdite municipalité. **Adopté**

2019-03-64 **<u>Dossier de candidature pour le programme d'accréditation « *Municipalité AMIE DES ENFANTS* »</u>**

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Adelphe pour devenir *Amie des enfants;*

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et approuve le dépôt du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Amie des enfants* et ce, au Carrefour action municipale et famille;

Il est également résolu :

De confirmer que M. Denis Savard, représentant du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, soit responsable du dossier *Amie des enfants*;

De nommer monsieur le maire Paul Labranche, représentant substitut en cas d'absence de monsieur Savard;

D'autoriser le directeur général, monsieur Daniel Bacon à signer les documents nécessaires à cette fin;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Adelphe à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation *Amie des enfants*;

D'attribuer la coordination de l'accréditation à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM, ou former un comité *Amie des enfants* pour la municipalité en y intégrant des municipalités et des partenaires régionaux (milieu de la santé, milieu économique, milieu scolaire, etc.);

D'organiser un événement médiatique pour souligner la remise de son accréditation et y convier les acteurs/partenaires du milieu et des représentants de municipalités;

De maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;

De transmettre au CAMF l'état d'avancement du plan d'action à la mi-projet;

De célébrer annuellement la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux ;

Et de faire la promotion de l'accréditation, entre autres, en utilisant le logo dans nos outils de communications (imprimés et électronique). **Adopté**

2019-03-65 **<u>Représentation municipale au spectacle de fin d'année du CPA Les Cabrioles</u>**

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique *Les Cabrioles* dessert le territoire de Mékinac en matière d'initiation, d'apprentissage et de développement des patineurs/euses artistiques;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage soulignera les efforts, la persévérance et les forces des jeunes patineurs/es lors d'une revue sur glace qui aura lieu le 16 mars prochain au Sportium municipal de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage Les Cabrioles a transmis une invitation à la Municipalité de Saint-Adelphe donnant droit à deux laissez-passer pour assister à cette revue sur glace;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe désigne M. Claude Thiffault pour représenter la municipalité au spectacle de fin d'année (revue sur glace) qui aura lieu le 16 mars prochain, à 14h. **Adopté**

2019-03-66 **<u>Félicitations à M. Marc-André Denis et à l'équipe de l'École Primadel pour la tenue de l'activité *patinthon*</u>**

CONSIDÉRANT que l'École Primadel a tenu une activité de *patinthon* sur la patinoire de Saint-Adelphe le 27 février dernier.

CONSIDÉRANT l'immense travail élaboré par les responsables de l'activité, l'implication des enseignants, des parents et des élèves qui ont permis d'assurer le succès de cette activité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut souligner tout particulièrement l'implication organisationnelle de M. Marc-André Denis pour mener à bien l'événement;

EN CONSÉQUENCE :
Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe félicite et remercie Monsieur Marc-André Denis, ainsi que l'équipe de l'école Primadel (enseignants, parents et élèves) qui ont contribué à la belle réussite de l'événement de patinthon tenu dans notre milieu. **Adopté**

2019-03-67 **<u>Amendement à la résolution 2018-11-261 concernant le calendrier 2019 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.</u>**

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'il a été établi par la résolution 2018-11-261 que la séance ordinaire d'avril 2019 se tiendrait le 1er avril 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire d'avril 2019 pour des raisons administratives ;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe amende la résolution 2018-11-261 comme suit :

Que le calendrier ci-après soit modifié relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

14 janvier (lundi) ;	*4 février;*	*4 mars ;*	***8 avril;***
6 mai ;	*3 juin ;*	*2 juillet (mardi);*	*14 août (mercredi);*
3 septembre (mardi);	*7 octobre;*	*4 novembre*	*2 décembre.*

Que les séances ordinaires soient tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

2019-03-68 **Remerciements à M. Guy Roberge et à Mme Lise Charest pour leur implication dans l'industrie Machineries Roberge**

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy Roberge et Madame Lise Charest ont fondé il y a plus de 50 ans une industrie qui fabrique et distribue des machineries agricoles, souffleuses à neige, remorques et divers équipements;

CONSIDÉRANT que grâce à ces deux fondateurs visionnaires, l'industrie Machineries Roberge offre des emplois à des travailleurs d'ici et de la région;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont appris que M. Roberge et Mme Charest avaient pris une retraite bien méritée;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est fier de pouvoir compter encore aujourd'hui sur cette industrie florissante établie sur son territoire, qui a été transférée à la descendance familiale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie Monsieur Guy Roberge et Madame Lise Charest qui ont su se tailler une forte réputation sur le marché de fabrication des machineries et équipements agricoles et qui ont apporté leur contribution au développement économique local.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite à l'entreprise familiale un avenir prospère, rempli de succès. **Adopté**

2019-03-69 **Levée de l'assemblée à 20 h 45**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire	Daniel Bacon, dir. général, sec.-trés.

* * * *